

Nouvelle ère pour les aires marines protégées

Dorénavant directrice de l'Association monégasque pour la protection de la nature, Jacqueline Gautier-Debernardi a cédé son poste de présidente à Stéphanie Reynaud-Berthier



Jacqueline Gautier-Debernardi est maintenant directeur de l'AMPN.

(Photo archive Michael Alesi)



Avec le prince Albert II.

(Photo archive Cyril Doderigny)

C'est une superbe évolution que j'espérais ardemment. » Jacqueline Gautier-Debernardi a toujours voulu professionnaliser au maximum les démarches qui encadrent et accompagnent le développement des aires marines protégées au Larvotto et aux Spélugues. Aujourd'hui, elle n'est plus présidente de l'Association monégasque pour la protection de la nature (AMPN) mais vient d'être nommée « directeur ». « À la demande du prince, un plan de gestion des aires

marines protégées de la Principauté va être élaboré et permettra de concilier protection de l'environnement et développement économique et social, explique Jacqueline Gautier-Debernardi. Les objectifs à long terme porteront par exemple sur la gestion des activités humaines, la recherche scientifique et l'intégration des aires marines protégées de Monaco dans un réseau de réserves, l'information, la sensibilisation et l'éducation. Ils intégreront également les aspects financiers et administratifs. »

Ce grand pas en avant est rendu possible par le financement de la Fondation Prince Albert II de Monaco et le gouvernement princier.

« Gardien de la bonne santé des réserves »

« Il a fallu d'abord constituer un conseil scientifique et élaborer un plan de gestion dont l'objectif est de concilier la problématique environnementale et les activités économiques et sociales », explique Jacqueline Gautier-Debernardi. Avec le début du chantier

de l'extension en mer, l'AMPN devient donc, tout naturellement oserait-on dire, un des acteurs de la protection des fonds marins de l'anse du Larvotto. « Nous allons être les gardiens de la bonne santé des réserves. Il y a des échanges avec le constructeur Bouygues qui nous a présenté le projet d'extension et les mesures environnementales telles que des écrans anti-sédiments, des capteurs de lumière et de turbidité. L'ensemble est contrôlé et validé par le gouvernement. Déjà, les nacres si-

tuées au niveau du futur chantier ont été transplantées en fin d'année dernière dans la réserve. Et actuellement, ce sont les herbiers de posidonies... » Avec la mise en place d'un conseil scientifique directement rattaché à l'AMPN et constitué de onze scientifiques (issus de Monaco, Nice, Gênes, Perpignan...), l'association et ses membres agissent sur le court comme le long terme et intègrent des structures internationales. Parmi ses actions: le financement de travaux universi-

taires, le suivi de l'état des herbiers de posidonies et des peuplements de poissons, la recherche du génome de la grande nacre, le développement de la science participative, l'intégration d'un réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (Medpan) depuis septembre dernier. « Nous voudrions également créer un réseau spécifique aux Alpes-Maritimes, ce qui permettrait de mutualiser nos moyens et la recherche. »

J.D.

jdeviras@monacomatin.mc

À noter



Stéphanie Reynaud-Berthier. (DR)

Le docteur Stéphanie Reynaud-Berthier est présidente de l'Association monégasque pour la protection de la nature

(AMPN) depuis le 8 septembre dernier. Elle est aussi chargée de recherche au sein de l'équipe d'Écophysiologie du Centre scientifique de Monaco. Rappelons que la création du CSM, en 1960, fut motivée par le désir du prince Rainier III de doter Monaco des moyens de mener des recherches scientifiques et de soutenir l'action des organisations gouvernementales et internationales chargées de protéger et conserver la vie marine.

Une étude sur l'impact des feux d'artifice

Les fusées multicolores tirées en bord de mer pour illuminer les nuits estivales et éblouir les estivants ne font pas le bonheur des défenseurs de l'environnement. Outre les fumées, les résidus, notamment plastiques, sont vus d'un mauvais œil. L'Association monégasque pour la protection de la nature a réalisé, l'été dernier, une étude sur l'impact des feux d'artifice. Il s'agit de mettre en place un protocole de tir plus respectueux de l'environnement pouvant servir de modèle à de nombreux artificiers.



Les fonds marins de la réserve: le lieu de rendez-vous des plongeurs de l'AMPN.

(Photo archive Cyril Doderigny)